

## **Séance publique du 10 janvier 2007**

### **Délibération n° 2007-3883**

commission principale : finances et institutions

objet : **Montant de la capacité financière 2007-2012 - Vote des crédits de paiement - Révision des autorisations de programme au titre de l'exercice 2007**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le 21 décembre 2001, la Communauté urbaine a décidé de gérer l'investissement opérationnel en autorisations de programme (AP) et en crédits de paiement (CP). La gestion en AP et CP est prévue par le code général des collectivités territoriales aux articles L 2311-3 et R 2311-9. Le décret du 27 décembre 2005 modifiant la M 14 confirme le dispositif. Dans son article 4, il impose le vote des AP et CP dans le cadre du vote du budget primitif.

Pour assurer le financement de ses autorisations de programme, la Communauté urbaine a fixé la capacité financière en charge nette, pour les années 2002-2007, à 1 160 M€ pour le budget principal, 185 M€ pour le budget de l'assainissement et 77 M€ pour le budget de l'eau. Le 19 décembre 2005, la capacité financière a été réévaluée à 1 234 M€ pour le budget principal afin de prendre en compte le transfert, en section d'investissement, des subventions d'équipement (74 M€), selon les dispositions de la nouvelle nomenclature M 14. A cette occasion, la capacité financière du budget de l'assainissement a été révisée à hauteur de 217 M€, celle du budget de l'eau étant inchangée.

Par ailleurs, le 21 décembre 2001, le Conseil a validé une liste d'opérations à réaliser au cours du mandat répartie par autorisations de programme globales (APG). Cette liste a été révisée les 21 janvier 2003, 12 juillet 2004 et le 19 décembre 2005.

Régulièrement, le conseil de Communauté délibère pour accorder un financement aux opérations par individualisation de l'APG, ce sont des autorisations de programme individualisées (API).

Au 17 octobre 2006, 1041 M€ ont été consommés en charge nette sur l'ensemble des budgets. Compte tenu des prévisions de dépenses, d'ici la fin de l'exercice 2006, et du budget d'investissement opérationnel 2007 qui est proposé au Conseil, la capacité financière 2002-2007, délibérée le 19 décembre 2005, devrait être entièrement consommée à la fin de l'exercice 2007.

La continuité dans la gestion de la programmation pluriannuelle des investissements suppose, pour la prise en compte des dépenses à payer des opérations lancées au-delà de 2007 l'évaluation des ressources futures escomptées par la Communauté urbaine.

La capacité financière a été calculée pour six ans, durée considérée comme pertinente à l'échelle de vie de la plupart des projets d'aménagement menés par la Communauté, coïncidant avec la durée d'un mandat électoral.

Cette estimation s'appuie sur une prospective qui respecte les ratios de santé financière retenus par la Communauté depuis plusieurs mandats, sans anticiper sur les choix futurs en matière de fiscalité, et par une projection réaliste des dépenses de fonctionnement. Elle s'établit à 1 600 M€ pour le budget principal, 75 M€ pour le budget des eaux et 250 M€ pour le budget de l'assainissement, soit 1 925 M€ (environ 20 % de plus que pour le mandat en cours).

La capacité financière devra être recalculée chaque année en fonction du budget réalisé, des circonstances réglementaires et économiques et des choix politiques, en particulier au début du prochain mandat.

Conformément à la réglementation, chaque année, des autorisations de programme globales pourront être créées ou annulées, augmentées ou diminuées. Pour chaque autorisation de programme globale présentée ci-dessous, le montant complémentaire proposé pourra ensuite être individualisé en API et affecté aux opérations, selon le besoin, au cours de l'année 2007.

Le montant de la révision, pour chaque autorisation de programme globale ainsi délibéré ne pourra être dépassé en cours d'exercice. Des ajustements entre autorisations de programme globales dans la limite du montant total pourront intervenir si nécessaire. Mais s'agissant d'un acte budgétaire, les modifications ne pourront être mises en œuvre qu'après le vote, par le Conseil, de la décision modificative d'APG.

Le dispositif réglementaire impose que les autorisations de programme globales soient déclinées en crédits de paiement, ce qui signifie que, face à l'autorisation d'engager, les moyens de paiement sont inscrits dans le budget primitif.

Pour le budget primitif 2007, les crédits de paiement sont en charge nette de 374 M€ pour le budget principal, 12,7 M€ pour le budget de l'eau et 43,7 M€ pour le budget de l'assainissement dont en attente d'affectation en début d'exercice, 56,8 M€ pour le budget principal, 1,9 M€ pour le budget de l'eau et 8,6 M€ pour le budget de l'assainissement. Ces montants seront réaffectés en cours d'année dans les autorisations de programme globales sur les chapitres et articles budgétaires adéquats, selon les besoins de paiement des projets.

La totalité des projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) n'aura pas fait l'objet de paiement d'ici la fin de l'année 2007. Certains projets sont en cours d'exécution, d'autres n'ont pas encore été lancés ou n'ont pas encore été financés par autorisation de programme individualisée.

La limite supérieure, que la Communauté s'autorise à engager au cours de l'exercice 2007, est de 371,4 M€ en charge nette, cette somme correspond à la révision à la hausse des autorisations de programme globales en 2007. Elle pourrait être décomposée comme suit :

*Le développement économique : 349,1 M€ d'AP de dépenses votés - 117,9 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 17,3 M€ en charge nette*

Cette autorisation de programme globale est consacrée, pour la majeure partie, aux opérations d'aménagement à vocation économique dans les Communes et dans les secteurs des missions. Les requalifications de zones industrielles, les ZAC à vocation économique et les études et travaux préparatoires au projet de Lyon Confluence sont financées dans le cadre de cette APG.

La révision de l'APG serait destinée à financer notamment le début de l'opération du pont Schuman à Lyon 9°, la poursuite des travaux de la rue de Collongue à Ecully, de la rue Henri Barbusse à Lyon 8°.

Au titre des opérations d'aménagement, la ZI de Sermenaz à Rillieux la Pape, la ZAC de Sathonay Camp et la ZAC des Gaulnes à Meyzieu pourraient être poursuivies et supposent des individualisations d'autorisations de programme complémentaires.

*Le contrat de projets et grands équipements : 296,8 M€ d'AP de dépenses votés - 153,2 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 2 M€ en charge nette*

Les dépenses de cette autorisation de programme globale financent les projets du contrat de plan 2000-2006 tels que l'école d'infirmières Rockefeller, l'Institut national de la recherche pédagogique, l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. Ces opérations sont terminées ou en cours d'achèvement. Seuls les travaux de démolition du viaduc Pinel à Lyon Mermoz restent à engager, les périmètres d'études ayant été redéfinis récemment.

Par ailleurs, le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013 nécessiterait la mise en œuvre de financement sur cette APG, notamment pour démarrer les projets et ceux liés au développement des transports ferroviaires de l'agglomération et de certains axes de la politique des pôles de compétitivité.

*Les déplacements urbains : 593,9 M€ d'AP de dépenses votés - 46,4 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 187,6 M€ en charge nette*

Cette autorisation de programme globale finance les opérations de voiries individualisées supérieures à 200 000 € mais également, pour environ 42,6 M€ en 2007, les travaux de proximité, de grosses réparations, de plantations et de jalonnement dans les communes de la Communauté urbaine.

Une part importante de cette APG est consacrée aux travaux connexes aux nouvelles lignes de tramway, aux aménagements de gares, de parkings hors concession et à la réhabilitation des tunnels.

Le financement additionnel de l'APG pourrait concerner le réaménagement du boulevard du Valvert à Tassin la Demi Lune, la poursuite des travaux, principalement au moyen de subventions d'équipement au Sytral pour les lignes Lea et le tramway T4 Part-Dieu-Minguettes, les travaux à la charge du concédant sur les parkings gérés en délégation et l'opération de construction de la halte Jean Macé. Enfin, la rénovation des tunnels, la desserte d'Eurexpo ou du futur stade de l'Olympique lyonnais (OL) pourraient faire l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme.

*Habitat et politique de la ville : 234,6 M€ d'AP de dépenses votés - 130,4 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 8 M€ en charge nette*

Cette autorisation de programme globale a vocation à financer en majorité les opérations de renouvellement urbain, des grands projets de ville et de développement social urbain. Ces opérations sont généralement cofinancées dans le cadre de dispositifs nationaux, notamment par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru). La Communauté urbaine conduit ainsi des opérations de réhabilitation, démolition, reconstruction dans les secteurs de renouvellement urbain de Saint Priest et Bron, les grands projets de ville de Vénissieux, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et la Duchère et les quartiers en développement social urbain dans différentes Communes.

Une partie du financement est également consacrée à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat et d'aide à la pierre pour les secteurs publics et privés du logement, gérées par subventions d'équipement. En effet, outre les délégations des aides à la pierre financées par l'Etat et la Région, la Communauté, en particulier par la politique foncière pour le logement social, a multiplié par trois son soutien dans ce domaine.

Enfin, le transfert de la compétence de réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage est financé depuis 2006 dans le cadre de cette APG.

Dans ce domaine, seules les études ont été lancées pour l'aménagement de la plupart des aires sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Les travaux pour des aires de grande taille comme à Chassieu ou à Vaulx en Velin excèdent 1 M€. Par ailleurs, la plupart des sites : développement social urbain (DSU), grand projet de ville (GPV) et opération de renouvellement urbain (Oru) nécessitent chaque année le lancement d'opérations multiples. L'engagement de la troisième tranche de l'aménagement du quartier de l'Arsenal à Saint Fons pourrait nécessiter plus de 4,5 M€.

*L'urbanisme et les espaces publics : 262,7 M€ d'AP de dépenses votés - 51,6 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 18,8 M€ en charge nette*

Cette APG comprend la plupart des opérations d'aménagement de centralité et d'espaces publics conduites dans les Communes. Des opérations majeures du mandat, comme l'aménagement des berges du Rhône ou le pôle sportif et de loisirs du Carré de Soie, y sont également intégrées ainsi que les travaux primaires dans les ZAC et les programmes d'aménagement d'ensemble.

En 2007, un financement complémentaire pourrait affecté à l'aménagement du secteur Tase sur le site du Carré de Soie. Les travaux primaires dans la ZAC de la Mendillone à Saint Germain nécessiteraient également une augmentation de l'AP votée.

L'aménagement du secteur de l'Anneau bleu devrait être poursuivi (passerelle de Croix Luizet, itinéraire cyclable, etc.) ainsi que celui des places Brosset à Lyon 6°, des Jacobins à Lyon 2°, Salengro à Décines Charpieu et l'aménagement de la RN 7 et du Carré Brûlé à Feyzin. La construction d'une passerelle entre Caluire et Cuire et Lyon 6° figure également à la PPI mais seules les études ont, pour l'instant, été financées. Ces projets impliqueraient la mise en place d'autorisations de programme individualisées nouvelles ou complémentaires.

*L'investissement foncier : 203,2 M€ d'AP de dépenses votés - 141,5 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 48,5 M€ en charge nette*

Les acquisitions foncières liées aux projets de voirie ou d'urbanisme sont financées dans les APG thématiques évoquées ci-dessus. L'autorisation de programme globale investissement foncier comprend principalement les réserves foncières pour l'aménagement, les acquisitions pour compte de tiers et les réserves foncières pour le logement social. Ainsi, ces dernières représentent 25 M€ dans le programme d'opérations globalisées 2007. Cependant cette autorisation de programme devrait être augmentée par exemple pour l'acquisition de la caserne Sergent Blandan à Lyon 7°.

*L'écologie urbaine : 105 M€ d'AP de dépenses votés - 7 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 9,6 M€ en charge nette*

Les opérations d'investissement pour la collecte et le traitement des ordures ménagères sont financées par cette autorisation de programme globale, comme les acquisitions de bacs pour la collecte sélective, la mise aux normes et l'entretien de l'usine d'incinération et la construction de déchèteries prévues dans le plan de mandat. Les opérations globalisées sur réseaux d'eau pluviale, de prévention des inondations et d'écologie urbaine figurent aussi dans cette APG. Au total, les opérations globalisées pour 2007 de l'APG Ecologie urbaine représentent 7,6 M€.

La construction d'un centre de viabilité hivernale sur le site de la déchèterie de Lyon 9° et des travaux sur les ouvrages de rétention et d'infiltration d'eau présentent des besoins de financement complémentaire pour 2007.

*La maintenance et le renouvellement : 95,1 M€ d'AP de dépenses votés - 6,4 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 15,8 M€ en charge nette*

Cette autorisation de programme globale comprend les opérations nécessaires au bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, entretien et maintenance des bâtiments communautaires, acquisition de matériels et mobiliers, de véhicules et de matériels informatiques. Les opérations globalisées 2007 de cette APG représentent 15 M€. Les compléments à individualiser seraient consacrés aux opérations supérieures à 200 K€, qui s'effectueraient sur des bâtiments communautaires et le centre d'échanges de Lyon Perrache.

*Le budget annexe de l'eau : 127,4 M€ d'AP de dépenses votés - 59,6 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 16,1 M€ en charge nette*

Le budget annexe de l'eau finance les travaux de réseaux d'eau potable liés aux diverses opérations d'aménagement ou de voirie. Par ailleurs, des travaux propres aux équipements de la direction de l'eau tels que les stations relais, les champs captants, les réservoirs et réseaux d'eau potable sont conduits, dans le cadre d'opérations individualisées, lorsqu'ils sont supérieurs à 0,5 M€ et des opérations globalisées en deçà de ce montant.

Le programme des opérations globalisées pour 2007 est de 9,2 M€. Au-delà, des opérations telles que la sécurisation de l'usine de CroixLuizet, les travaux connexes sur la station Saint Irénée à Lyon 5° pourraient être lancés.

*Le budget annexe de l'assainissement : 527,3 M€ d'AP de dépenses votés - 204,9 M€ d'AP de recettes votés - augmentation d'AP + 47,6 M€ en charge nette*

Le budget annexe de l'assainissement finance les travaux de réseaux d'assainissement liés aux diverses opérations d'aménagement ou de voirie. Les travaux propres aux équipements d'assainissement tels que les stations d'épuration, les exutoires, les collecteurs et réseaux sont conduits, dans le cadre d'opérations individualisées, lorsqu'ils sont supérieurs à 0,5 M€ et des opérations globalisées en deçà de ce montant.

Plusieurs opérations inscrites à la liste de la PPI ne sont pas encore lancées comme la restructuration des réseaux du quartier du Rafour à Bron, du quai Clémenceau à Caluire et Cuire, du boulevard Laurent Gérin à Vénissieux ou de l'avenue Debourg à Lyon 7°. D'autres seraient ajoutées à la liste, notamment la dépollution de la Rize à Vaulx en Velin et le bassin de rétention de Parilly à Vénissieux-Saint Priest. Des compléments d'autorisations de programme pourraient prendre en compte le démarrage de ces projets.

Situation des autorisations de programme et des crédits de paiement au 17 octobre 2006 en charge nette (en €)

Budget principal

Autorisations de programme globales	APG votées	Révision de l'exercice 2007	Total APG cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisés le 17 octobre)	Reste à financer	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007
développement économique	231 239 081	17 340 000	248 579 081	84 606 335	163 972 746	37 235 600
contrat de projets et grands équipements	143 604 962	2 000 000	145 604 962	116 481 374	29 123 588	10 096 319
déplacements urbains	547 451 666	187 592 500	735 044 166	307 416 609	427 627 557	100 037 483
habitat et politique de la ville	104 194 171	8 040 990	112 235 161	30 236 722	81 998 439	27 605 354
urbanisme et espaces publics	211 027 732	18 797 600	229 825 333	91 685 971	138 139 362	79 641 646
investissement foncier	61 777 368	48 500 000	110 277 368	46 947 354	63 330 015	26 249 813
écologie urbaine	98 005 248	9 615 000	107 620 248	76 381 654	31 238 594	13 530 212
maintenance et renouvellement	88 706 302	15 797 000	104 503 302	59 753 431	44 749 871	22 580 681
restaurant communautaire	3 116 228	0	3 116 226	153 110	2 963 116	258 137
crédit de paiement 2007 en attente d'affectation						56 764 755
<b>total du budget principal</b>	<b>1 489 122 758</b>	<b>307 683 090</b>	<b>1 796 805 848</b>	<b>813 662 560</b>	<b>983 143 288</b>	<b>374 000 000</b>

Budget annexe de l'assainissement	APG Votées	Révision de l'exercice 2007	Total APG cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisés)	Reste à financer	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007
crédit de paiement 2007 en attente d'affectation						8 620 990
<b>total du budget de l'assainissement</b>	<b>322 404 776</b>	<b>47 560 000</b>	<b>369 964 776</b>	<b>180 040 826</b>	<b>189 923 950</b>	<b>43 700 000</b>

Budget annexe des eaux	APG Votées	Révision de l'exercice 2007	Total APG cumulé	Crédits de paiement antérieurs (réalisés)	Reste à financer	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007
crédit de paiement 2007 en attente d'affectation						1 923 024
<b>total du budget des eaux</b>	<b>67 841 867</b>	<b>16 115 910</b>	<b>83 957 777</b>	<b>48 053 508</b>	<b>35 904 269</b>	<b>12 700 000</b>

<b>total tous budgets</b>	<b>1 879 369 401</b>	<b>371 359 000</b>	<b>2 250 728 401</b>	<b>1 041 756 894</b>	<b>1 208 971 507</b>	<b>430 400 000</b>
---------------------------	----------------------	--------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--------------------

Vu ledit dossier ;

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2007 en date du 13 novembre 2006 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

### DELIBERE

**1° - La capacité** de financement de la programmation pluriannuelle d'investissements pour la période 2007-2012 est fixée à 1 600 M€ pour le budget principal, 75 M€ pour le budget annexe des eaux et 250 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, en charge nette.

**2° - La révision**, pour l'exercice 2007, de chaque autorisation de programme globale en charge nette est établie comme suit :

- le budget principal : + 307,7 M€

. développement économique :	+ 17,3 M€
. contrat de plan et grands équipements :	+ 2,0 M€
. déplacements urbains :	+ 187,6 M€
. habitat et politique de la ville :	+ 8,0 M€
. urbanisme et espaces publics :	+ 18,8 M€
. investissement foncier :	+ 48,5 M€
. écologie urbaine :	+ 9,6 M€
. maintenance et renouvellement :	+ 15,8 M€

- le budget des eaux : + 16,1 M€

- le budget de l'assainissement : + 47,6 M€

**3° - Les crédits** de paiement 2007 en charge nette, de chaque autorisation de programme, sont fixés comme suit :

- le budget principal : 374 M€

. développement économique :	37,2 M€
. grands équipements d'agglomération :	4,2 M€
. contrat de plan :	5,9 M€
. déplacements urbains :	100,0 M€
. habitat et politique de la ville :	27,6 M€
. urbanisme et espaces publics :	79,6 M€
. investissement foncier :	26,2 M€
. écologie urbaine :	13,5 M€
. maintenance et renouvellement :	22,6 M€
. budget du restaurant communautaire :	0,3 M€

*Crédit de paiement en attente d'affectation : 56,8 M€*

- le budget des eaux : 10,8 M€

*Crédit de paiement en attente d'affectation : 1,9 M€*

- le budget de l'assainissement : 35,1 M€

*Crédit de paiement en attente d'affectation : 8,6 M€*

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,